

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2023- 037/ALT/COMFIB

DOSSIER N°064 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°5900150003501 SIGNE LE 27 FEVRIER 2023 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO
ET LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET D'AMELIORATION DES
SERVICES D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT POUR LE
RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE
(PASEPA-2R)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la
députée **Haoua FOFANA**, rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 septembre de 11 heures 40 minutes à 13 heures 40 minutes et le jeudi 21 septembre de 16 heures 29 minutes à 18 heures 55 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5900150003501 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement pour le financement du Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R).

Au préalable, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le mardi 22 août 2023 de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Mikailou SIDIBE, Ministre de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD) par le député Sayouba ZONGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Youssouf OUEDRAOGO;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Yempabou Faïçal Harold THIOMBIANO ;

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- Contexte et justification du projet,
- description technique du projet,
- montant et conditions du financement,
- présentation du projet de loi.

1. Contexte et justification du projet

Le Burkina Faso, en vue de son développement socio-économique, s'est engagé en 2016 à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. En référence à ces objectifs, le pays s'est doté d'outils programmatiques à savoir le Programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP) et le Programme national d'assainissement des eaux usées et excréta (PN-AEUE) à l'horizon 2030 dont les objectifs stratégiques sont respectivement de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité et d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta.

Aussi, le Gouvernement a élaboré le Plan d'actions de la Transition (PAT) dont l'Action 3.1 porte sur son engagement à améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, suite au changement institutionnel intervenu en janvier 2022.

Pour ce faire, les autorités en charge de l'eau et de l'assainissement se sont engagées, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dans la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) pour répondre de façon durable et équitable à la problématique de l'approvisionnement en eau potable (AEP) et l'accès à des services d'assainissement durables et sécurisés des populations en milieu rural.

Le Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R) dans les régions du Centre-Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Nord, du Plateau central et du Sahel vise à appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer la qualité de la desserte en eau potable, l'accès à l'assainissement et à renforcer les capacités de gestion du secteur.

Le projet contribuera à la satisfaction durable des besoins en eau potable et en assainissement des populations fragiles de sa zone d'intervention dans un

contexte de changements climatiques et de crises sécuritaire et humanitaire. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du PN-AEP et du PN-AEUE.

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, il vise à augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable dans les six (06) régions à travers la réalisation de Postes d'eau autonomes (PEA), de mini systèmes d'AEP et des systèmes d'Adductions d'eau potable simplifiés (AEPS).

En matière d'assainissement, le projet contribuera à améliorer l'accès aux services d'assainissement dans les écoles, les centres de santé, les lieux publics et les familles en milieu rural dans les régions ciblées.

Ainsi, pour promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, le Projet d'Amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R) a été initié par le Burkina Faso en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) afin de contribuer à améliorer durablement les conditions de vie des populations et en particulier soutenir les personnes déplacées internes, suite à la situation sécuritaire.

2. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

2.1. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT, BENEFICIAIRES DU PROJET ET RESULTATS ATTENDUS

a) Objectif de développement du projet

Le Projet vise à satisfaire durablement les besoins en eau potable et en assainissement des populations fragiles de la zone d'intervention dans un contexte de changements climatiques et de crise sécuritaire et la création d'emplois liés aux métiers de l'eau et de l'assainissement.

b) Bénéficiaires et zones d'intervention du Projet

Six (06) régions que sont le Centre-Nord, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, le Nord, le Plateau central et le Sahel constituent la principale zone d'intervention du Projet où vit une population d'environ huit millions cent treize mille (8 113 000) habitants dont environ quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille (4 194 000) femmes. Le nombre de Personnes déplacées internes (PDI)

dans ces zones est estimé à un million cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt et une (1 152 681) personnes.

Les femmes et les enfants de moins de cinq (05) ans constituent environ 40% de ces Personnes déplacées internes (PDI). Des actions spécifiques seront menées au profit des Personnes déplacées internes (PDI) de la zone d'intervention. Elles porteront sur l'accès aux services sociaux de base, notamment l'eau potable et l'assainissement et la création d'activités génératrices de revenus. Les bénéficiaires du projet sont les populations (hôtes et PDI) des villages des communes rurales des régions sus-identifiées.

c) Résultats attendus

Le Projet interviendra dans les six régions dont la population est fragilisée par la situation sécuritaire et comportant des personnes déplacées internes. L'exécution du projet permettra d'atteindre les résultats suivants :

- l'accès au service d'eau potable d'environ trois cent soixante-dix mille (370 000) personnes est amélioré dont 50% de femmes ;
- la corvée d'eau (de 30 mn à 15 mn) est réduite surtout pour les femmes et les jeunes filles ;
- cent mille (100 000) personnes (au moins 50% de femmes) ont accès à des installations d'assainissement gérées en toute sécurité ;
- les revenus des hommes, des femmes et des jeunes sont accrus par le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) dans la zone d'intervention du projet ;
- la gestion durable des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est assurée ;
- deux millions cinq cent mille (2 500 000) personnes (au moins 50% de femmes) sont sensibilisées sur l'hygiène et l'assainissement, la nutrition et les droits de la femme et de la jeune fille, la conservation de l'eau potable et la cohésion sociale ;
- un nouveau Projet d'investissement en eau et assainissement est préparé;
- les capacités des agents et des cadres du sous-secteur sur des thématiques liées à l'eau et à l'assainissement sont renforcées.

Les principaux extrants projetés dans le cadre du présent Projet sont :

- la réalisation des trente (30) systèmes d'adduction d'eau potable ;
- la réalisation de cent (100) forages à gros débit ;
- la mise à niveau (réhabilitation et extension) de trente (30) systèmes d'adduction d'eau potable ;
- la réalisation de deux cents (200) Postes d'Eau Autonomes (PEA)/mini AEP ;
- la réalisation de vingt (20) jardins nutritifs ;
- l'installation de vingt (20) plateformes multifonctionnelles pour les activités génératrices de revenus (AGR) ;
- le suivi de la qualité de l'eau ;
- l'acquisition et la distribution de quatre mille (4 000) kits de dignité à quatre mille (4 000) femmes et filles, deux mille (2 000) kits d'hygiène à deux mille (2 000) ménages et deux cents (200) kits d'assainissement aux populations déplacées ;
- la réalisation de cinq cents (500) Blocs de latrines dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics ;
- la réalisation de cent soixante (160) lavoirs-puisards au niveau des centres de santé ;
- la réalisation de dix mille (10 000) latrines familiales ;
- la réalisation de trente (30) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réalisation de systèmes d'adduction d'eau potable ;
- la réalisation de vingt (20) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réhabilitation/extension de systèmes d'adduction d'eau potable existants ;
- la réalisation de dix (10) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réalisation de systèmes d'adduction d'eau potable multi-villages à partir de centres de production d'eau ;
- la formation des collectivités sur l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) ;

- la formation des acteurs bénéficiaires sur la gestion du service public de l'eau potable dans la zone d'intervention ;
- la formation et l'équipement de deux cent quatre-vingts (280) jeunes sur les métiers de l'eau et de l'assainissement (montage et entretien des plaques solaires, plomberie, électromécanique, maçonnerie,) dont 30% de femmes au moins et 40% de PDI ;
- la formation de cent quatre-vingts (180) acteurs de l'administration publique sur des thématiques spécifiques.

L'ensemble des activités seront sous la conduite des maîtres d'œuvre technique et sociale. Ils assureront la surveillance et le contrôle des activités et un transfert de compétences avec l'encadrement de stagiaires et le renforcement de capacité des acteurs bénéficiaires. Pour ce faire, ils assureront :

- la surveillance et le contrôle des travaux des ouvrages d'eau potable et d'assainissement ;
- le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion environnemental et social ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation des populations pour un changement social et de comportement sur l'assainissement, l'hygiène, le genre et la gestion hygiénique des menstrues (GHM) par les filles à l'école ainsi que la nutrition ;
- le renforcement de capacités des structures d'intervention et les autres acteurs tels que les agents des municipalités, les maintenanciers des pompes, les gérants(es) des bornes fontaines, les associations des usagers de l'eau (AUE) ;
- l'encadrement de stagiaires.

2.2 Durée et composantes du Projet

Ce Projet d'une durée de vie de cinq (05) ans, sera exécuté par le programme budgétaire PN-AEP piloté par le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement et il comprendra quatre (04) composantes structurées ainsi qu'il suit :

- ❖ **Composante A** : Développement des infrastructures d'eau potable climato-résilientes et sensibles au genre pour un montant de 20,208 milliards de francs CFA.

Cette composante est subdivisée en trois (03) sous-composantes que sont :

- la réalisation des travaux l'ouvrages d'eau potable ;
- les activités d'intermédiation sociales et de suivi contrôle des travaux ;
- les activités d'accompagnement.

❖ **Composante B** : Développement des infrastructures d'assainissement climato-résilientes et sensibles au genre pour un montant de 4,425 milliards de francs CFA.

Cette composante est subdivisée en trois (03) sous-composantes que sont :

- la réalisation des ouvrages d'assainissement ;
- les activités d'intermédiation sociale ;
- les activités de suivi contrôle des travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement.

❖ **Composante C** : Etudes et Appui institutionnel pour un montant de 1,027 milliard de francs CFA.

Cette composante est subdivisée en deux (02) sous-composantes que sont :

- les études ;
- les formations et la communication.

Cette composante permettra d'appuyer la création d'emplois liés aux métiers de l'eau et de l'assainissement, renforcer les capacités des différents acteurs pour une gestion durable des infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Aussi, il est prévu de préparer un projet d'investissement par la conduite d'études d'avant-projets détaillés d'Approvisionnement en eau potable.

❖ **Composante C** : Coordination et Gestion du Projet pour un montant de 2,120 milliards de francs CFA.

Cette composante porte sur le fonctionnement global du projet. Elle a pour objet de veiller au bon fonctionnement à travers la gestion de toutes les instances y afférentes. Pour plus d'efficacité, elle a été subdivisée en trois (03) volets :

- Gestion du projet ;

- Suivi-évaluation et communication ;
- Mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).

3. MONTANT ET CONDITIONS DU FINANCEMENT

3.1 Coût et financement du Projet

Le Projet a un coût total de 35,24 millions d'Unités de Compte, soit environ trente (30) milliards de francs CFA.

Le Projet est financé par la Banque africaine de développement à travers un accord de prêt d'un montant 17,027 millions UC, soit environ 14,5 milliards de francs CFA et un don de 13,38 UC, soit environ 11,3 milliards de francs CFA ; l'Etat burkinabè, à hauteur de 4,60 millions d'UC, soit environ quatre (4) milliards de francs CFA et les bénéficiaires à hauteur de 0,24 million d'UC, soit environ deux cents (200) millions de francs CFA.

3.2 Caractéristiques du Prêt

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	17 027 000 UC, soit environ 14,5 milliards de F CFA
Commission d'engagement	0,5% l'an sur le solde non décaissé
Commission de service	0,75% l'an sur le solde décaissé, non remboursé
Maturité du prêt	40 ans
Différé d'amortissement	10 ans
Date de clôture	31 décembre 2027
Durée d'exécution du projet	60 ois

4. Présentation du projet de loi

Le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5900150003501, signé le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement, pour le financement du Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R), comprend deux (02) articles ci-après :

- l'article 1 autorise la ratification de l'accord de prêt n°5900150003501, signé le 27 février 2023 ;
- l'article 2 est consacrée à la formule exécutoire.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°1 : Le Gouvernement peut-il expliquer à la Représentation nationale comment seront mises en œuvre les activités génératrices de revenus (financement ou dotation en matériel) évoquées dans les résultats attendus ?

Réponse : Les Activités génératrices de revenus (AGR) seront mises en œuvre à travers la réalisation de jardins nutritifs et des plateformes multifonctionnelles.

Les jardins nutritifs seront réalisés au profit des groupements ou associations de femmes et des écoles. Une superficie moyenne d'un (01) hectare, servira pour la production de cultures maraichères, céréalières et de produits forestiers non ligneux, en vue d'améliorer la diversification alimentaire et la nutrition des ménages vulnérables et des Personnes déplacées internes (PDI) et des élèves.

Les plateformes multifonctionnelles seront réalisées sur la base de l'expression de besoins des communautés. Les bénéficiaires seront identifiés à l'issue des séances de sensibilisation. Pour ce faire, un bureau d'études sera recruté pour l'animation, la sensibilisation et la sélection des

associations ou coopératives des femmes à qui sera confiée la gestion des ouvrages qui seront réalisés. Le bureau sera chargé de former les bénéficiaires sur la gestion technique et financière des ouvrages. Pour la pérennisation des ouvrages réalisés, les structures déconcentrées du ministère assureront le suivi et la supervision des activités d'exploitation et produiront des rapports périodiques à l'attention du Gouvernement.

Question n°2 : **Le Gouvernement peut-il préciser à la Représentation nationale la date de démarrage effectif du Projet ? Les études énumérées dans l'exposé des motifs ont-elles déjà été réalisées et quels en sont les résultats ?**

Réponse : Le projet a déjà démarré effectivement le 1^{er} janvier 2023.

Pour atteindre les résultats dans les délais escomptés, le projet s'exécutera sur la base d'études antérieures qui avaient été réalisées par d'autres projets précédents.

Les études prévues dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet vont, à leur tour, servir à constituer une base de données pour la formulation, dans le futur, d'autres projets d'investissement.

Question n°3 : **Dans la composante A, il est fait mention d'« activités d'accompagnement ». De quoi s'agit-il ? Quelles sont les modalités de cet accompagnement ?**

Réponse : Les « activités d'accompagnement » prévues dans la composante A renvoient aux activités génératrices de revenus qui résulteront de la réalisation des jardins nutritifs et des plateformes multifonctionnelles.

En rappel, dans les jardins nutritifs, les acteurs produiront aussi de la tomate, des oignons, des aubergines et bien d'autres spéculations qui seront vendus sur les places des marchés locaux, ce qui va sans doute leur procurer des revenus. Les activités qui vont être menées au niveau des

plateformes multi fonctionnelles créeront également des revenus pour le public cible.

Question n°4 : **Le Gouvernement peut-il communiquer à la Représentation nationale la répartition par région des différentes réalisations ?**

Réponse : La répartition par région des différentes réalisations existe et est jointe en annexe 1 au présent document.

Question n°5 : **Quelle est l'estimation du nombre d'emplois qui seront créés dans le cadre de ce projet ?**

Réponse : La mise en œuvre du Projet permettra de créer environ 3 100 emplois (temporaires et permanents) dont au moins 30 % occupés par les femmes et au moins 10% pour les PDI.

Question n°6 : **Quelle est la durée moyenne actuelle de « la corvée d'eau » ? Cette moyenne est-elle conforme à la réalité ?**

Réponse : La durée moyenne de la corvée d'eau selon les Objectifs de développement durable (ODD) ne devrait pas dépasser trente (30) minutes en aller-retour y compris le temps de puisage. Au Burkina Faso, 76,3% de la population ont accès à l'eau potable à moins de trente (30) minutes. Ce qui suppose que 23,7% de la population ont une corvée d'eau dépassant les trente (30) minutes.

Cette moyenne est conforme à la réalité. En effet, les normes et critères en matière d'approvisionnement en eau potable, sur lesquels les acteurs planifient et réalisent les ouvrages, stipulent que (i) un forage équipé de pompe à motricité humaine (PMH) peut desservir environ 300 personnes situées dans un rayon de 1 km, (ii) une borne fontaine ou un poste d'eau autonome (PEA) peut desservir environ 500 personnes situées dans un rayon de 500 m et un branchement particulier peut desservir 10 personnes. Les notions de rayon et de nombre de personnes à desservir font référence au temps de puisage aller-retour à pied y compris le temps de puisage.

Question n°7 : Dans le cadre de l'exécution du présent Projet, il est attendu comme extrants, la réalisation de cinq cents (500) blocs de latrines dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics.

Cette réalisation de latrines, tiendra-t-elle compte de la situation des élèves à mobilité réduite et des personnes handicapées ?

Réponse : Le référentiel technique de réalisation des ouvrages d'assainissement en vigueur au niveau du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement fait obligation au Gouvernement et à tout partenaire du domaine de l'assainissement de réaliser les ouvrages institutionnels sexo spécifiques mais aussi en tenant compte du handicap des personnes à mobilité réduite. La réalisation des latrines prendra donc en compte lesdites prescriptions.

Question n°8 : L'organisation des campagnes de sensibilisation des populations pour un changement social et de comportement sur le genre et la gestion hygiénique des menstrues sont entre autres cités comme des résultats attendus. Ces campagnes de sensibilisation, tiennent-elles compte de l'aspect protection environnementale et santé des bénéficiaires ?

Réponse : Il prévu le recrutement de bureau pour la réalisation des campagnes de sensibilisation auprès des ménages, dans les institutions (écoles et centres de santé) et les lieux publics. L'objectif principal de ces campagnes de sensibilisation est de faire accepter les ouvrages, d'assurer leur bonne gestion par les populations bénéficiaires mais aussi de leur inculquer les bonnes pratiques en matière de gestion hygiénique des menstrues en tenant compte de l'environnement et la santé des populations.

Question n°9 : Ce présent projet prend-il en compte le barrage de Guiti qui est censé approvisionner toute la ville de Ouahigouya et les communes rattachées en eau potable ?

Réponse : La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur la ressource en eau souterraine (forages). Le projet d'alimentation en eau de la ville de Ouahigouya, à partir du barrage de Guiti, fait l'objet du Projet d'Investissement et de Renforcement de Capacités (PIRC) financé par l'Agence française de développement (AFD) et l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) qui en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le présent Projet ne prend donc pas en compte le barrage de Guiti.

Question n°10 : En quoi l'exécution du projet PASEPA-2R pourrait contribuer à la promotion de la cohésion sociale ?

Réponse : Le Gouvernement enregistre régulièrement des conflits entre les PDI et les personnes hôtes liés à la forte pression sur les ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement. C'est pourquoi le présent Projet a été formulé et affecté exclusivement aux régions qui accueillent beaucoup de PDI. Les ouvrages prévus contribueront à réduire la pression sur les ouvrages existants et à atténuer ainsi les risques de conflits. Les campagnes de sensibilisation viendront également contribuer à promouvoir le vivre ensemble entre les populations hôtes et les PDI.

Question n°11 : A quoi renvoie la notion de : « maitre d'œuvre technique et sociale », dans le cadre de l'exécution du présent PASEPA-2R ?

Réponse : La maîtrise d'œuvre technique consiste à assurer le suivi technique de l'ensemble des ouvrages. Dans le cadre de ce Projet, elle est assurée par le bureau en charge du suivi contrôle des travaux de réalisation des ouvrages par les entreprises.

La Maîtrise d'œuvre sociale consiste à réaliser l'intermédiation sociale (campagnes d'information, d'éducation et de communication) pour amener les populations à accepter les ouvrages, assurer leur gestion et à les utiliser. Elle se mène avant, pendant et après la réalisation des ouvrages.

Question n°12 : Le Gouvernement peut-il citer les acteurs de la mise en œuvre du PASEPA-2R ?

Réponse : Les acteurs de mise en œuvre du PASEPA-2R sont déclinés comme suit :

- La tutelle technique assurée par le Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement (MEEA), à travers la Direction générale de l'eau potable (DGEP) qui abrite l'Unité de gestion du projet (UGP), la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE), la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS), les Directions régionales et provinciales des six (06) régions d'intervention du Projet.
- La tutelle financière assurée par le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP), à travers la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), la Direction générale de la coopération (DGCOOP), la Direction générale du budget (DGB), la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD) pour le financement et le suivi ;
- Les bénéficiaires à travers les communes, la population hôte et les PDI ;
- Les entreprises et les bureaux d'études.

Question n°13 : **Que renferme la notion de : « Développement d’infrastructures en eau potable climato-résilients et sensibles au genre » mentionnée au niveau de la Composante A du PASEPA-2R ?**

Réponse : Dans le cadre du présent Projet, le développement d’infrastructures en eau potable climato résilients et sensibles au genre consiste en la réalisation des ouvrages de service d’eau potable pour réduire significativement la corvée d’eau des femmes et des PDI, l’éclairage solaire des bornes fontaines, l’utilisation de l’énergie solaire pour le fonctionnement des ouvrages d’AEP, la réalisation de jardins nutritifs pourvoyeurs de Produits forestiers non ligneux (PFNL) au profit de celles-ci, la réalisation de Plateformes multi fonctionnelles pour la transformation des PFNL et d’autres produits locaux mais aussi la fourniture d’électricité à partir des énergies renouvelables.

Question n°14 : **Les populations bénéficiaires du PASEPA-2R, ont-elles été associées à l’élaboration et à la conception dudit projet tenant compte du principe de l’Approche basée sur les Droits humains ?**

Réponse : Les populations bénéficiaires ont été intimement associées à l’élaboration et à la conception du Projet. Pendant les études, les sites des emplacements ont été identifiés de commun accord avec les populations bénéficiaires et les différents responsables des communes. Pendant l’évaluation du Projet, plusieurs rencontres ont été tenues avec les responsables des communes, les responsables des communautés, les populations hôtes, les PDI et les associations de femmes. Ces rencontres ont permis d’obtenir la cession volontaire des terres et la signature des Procès-verbaux (PV) y relatifs ayant permis l’élaboration des Notices d’impact environnemental et social (NIES).

Question n°15 : En quoi consiste la part contributive des bénéficiaires dans le PASEPA-2R ?

Réponse : La contribution des bénéficiaires se fait en nature à travers la réalisation des fouilles des fosses septiques et la fourniture de sable pour la réalisation des superstructures des latrines familiales.

Question n°16 : Le Gouvernement peut-il expliquer à la Représentation nationale pourquoi notre pays éprouve des difficultés pour atteindre l'accès universel à l'eau potable pour tous ?

Réponse : La non atteinte de l'accès universel à l'eau potable au Burkina Faso est liée à :

- la faible connaissance des ressources en eau souterraine qui constitue la principale source d'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural. Cela constitue un défi pour le Ministère en charge de l'eau qui, pour y remédier, a initié le Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement (PAEA) dont l'un des objectifs est de permettre une bonne connaissance des ressources en eau souterraines du pays ;
- les ouvrages de mobilisation de l'eau de surface (barrages) ne sont pas en nombre suffisant et cela peut s'expliquer en partie par le relief du pays qui ne facilite pas la mobilisation conséquente de ces ressources ;
- aussi, l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des Projets d'alimentation en eau potable des populations constitue une limite pour l'atteinte de l'accès universel à l'eau potable.

Question n°17 : Existe-t-il une évaluation du potentiel hydrique du Burkina Faso ?

Réponse : Le Burkina Faso n'a pas encore une évaluation de son potentiel hydrique. Toutefois, en 2019 le Gouvernement, avec l'accompagnement de la Banque mondiale, a mis en place le Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement (PAEA) qui est chargé de réaliser des études pour la connaissance des ressources en eau de surface et souterraines du pays. Ces études permettront à terme de :

- renforcer la connaissance et le suivi des eaux de surface à travers entre autres l'optimisation du réseau hydrométrique et la qualité de l'eau ;
- renforcer la connaissance et le suivi des eaux souterraines à travers la réalisation d'une étude pour l'optimisation du réseau piézométrique existant, l'organisation et la mise à jour des données existantes sur les ressources en eau souterraine ;
- réaliser des forages productifs dans l'aquifère de socle, l'élaboration d'un modèle de gestion des aquifères du bassin sédimentaire occidental par la réalisation de campagnes géophysique, sismique et électrique ;
- opérationnaliser le Système national d'information sur l'eau (SNIEau) à travers un appui pour le développement de la plateforme Web du SNIEau qui sera utilisé pour la diffusion des données.

Question n°18: Deux projets majeurs en matière d'approvisionnement en eau sont cités au Sahel et sur deux provinces en particulier. Il s'agit du « triangle d'eau » et de la « grande mare de Dori ». Le Gouvernement peut-il faire le point de la mise en œuvre de ces projets ?

Réponse : Le Projet triangle d'eau devrait alimenter en eau potable les villes de Dori, Gorom Gorom et Falangountou et les villages traversés par les canalisations à partir du barrage de Yakouta. Il devrait s'exécuter en deux (02) phases :

- La phase 1 consistait à augmenter la capacité de production d'eau potable à travers la réalisation d'une nouvelle station de traitement d'eau potable sur le barrage et sa canalisation dans la ville de Dori ;
- La phase 2 dénommée Projet épanouissement socio-économique des populations vulnérables au Sahel (ESEPV-Sahel) dont l'objectif est d'assurer un bien-être socio-économique des populations démunies et vulnérables dans les quatre provinces du Sahel. Spécifiquement, il s'agira (i) d'améliorer la gouvernance et la gestion territoriale au niveau des communes de Dori, Gorom Gorom et Falagountou, (ii) faciliter l'accès au service de base (eau, assainissement, nourriture, éducation) des populations et de (ii) renforcer le leadership des femmes et initier des activités favorables à leur développement socio-économique.

Le projet assurera l'alimentation en eau potable des villes de Gorom Gorom, de Falangoutou et des villages traversés par les canalisations. Le financement de cette deuxième phase est assuré par un consortium de partenaires (Gouvernement du Canada, Gouvernement du Burkina Faso, Communes de Dori, de Gorom Gorom, ONEA) pour un montant d'environ 18 milliards de F CFA.

Le projet est en démarrage et réalise actuellement les études de faisabilités de mise en œuvre du projet dont l'élaboration du Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable des communes de Dori, Falagountou et Gorom Gorom.

Question n°19 : **Quels sont les critères qui ont prévalu au choix des 280 jeunes pour la formation et l'équipement sur les métiers de l'eau et l'assainissement et la réalisation de 10 000 latrines familiales ?**

Réponse : Les 280 jeunes qui devront bénéficier de la formation et l'équipement sur les métiers de l'eau et l'assainissement

(montage et entretien des plaques solaires, plomberie, électromécaniques, maçonneries ...) ne sont pas encore recrutés. Pour leur recrutement le Projet mettra des termes de références à la disposition des mairies, des communes, des régions d'intervention du Projet définissant les critères de sélection. Ces critères tiendront notamment compte de leur niveau de scolarisation, de leur zone de résidence, de leur âge, etc. Des quotas d'au moins 30% et 40% seront réservés respectivement aux femmes et aux PDI.

En outre, les bénéficiaires des 10 000 latrines familiales ne sont pas connus au stade actuel du Projet. En effet, il est prévu le recrutement d'un bureau d'intermédiation sociale dont la responsabilité sera d'informer et de sensibiliser les populations de la zone d'intervention du Projet pour obtenir leur pleine adhésion aux activités du Projet, la gestion durable des ouvrages qui seront réalisés et leur bonne utilisation. Aussi, le bureau aura pour mission, à la suite de cette sensibilisation, de sélectionner et de constituer une liste des potentiels bénéficiaires des latrines. Le principal critère consiste en l'engagement ferme du ménage à apporter sa contribution en nature (fouille et sable) et ne pas disposer déjà d'une latrine.

Question n°20 : Quelles sont les composantes des 20 plateformes multifonctionnelles pour les AGR ?

Réponse : Les plateformes multifonctionnelles sont composées essentiellement de :

- un moulin à grains pour moudre les céréales ;
- une presse à huile pour broyer le karité ;
- une décortiqueuse pour décortiquer le riz ou d'autres céréales.

Question n°21 : Que renferme la notion de kits de dignité, d'hygiène et d'assainissement ?

Réponse :

- le kit de dignité est composé de : serviette/pagne, couverture, sous-vêtement, bouilloire, chaussure, savon, etc.;
- le kit d'hygiène est composé de : bidon, seau, savon, gobelet, bassine, pot pour enfant, etc. ;
- le kit d'assainissement est composé de : daba, pelle, brouette, gant, pioche, râteau, botte.

Question n°22 : Le Gouvernement peut-il faire l'état des lieux des infrastructures d'adduction en eau potable et d'assainissement dans les six régions cibles ?

Réponse :

Selon l'inventaire national des ouvrages de 2022 (INO 2022), les six régions d'intervention du projet comptent 663 systèmes d'adduction d'eau Potable, 386 Postes d'eau autonome, 3501 points d'eau moderne, 8396 latrines dans les écoles et 1845 latrines dans les centres de santé. Les détails sont en annexe 2.

Question n°23 : Comment le suivi de toutes les infrastructures prévues par le projet sera assuré ?

Réponse :

La plupart des ouvrages à réaliser font partie des compétences transférées par l'Etat aux communes en 2009. Les systèmes d'adduction d'eau potable (AEPS et PEA) seront gérés par voie de contrat d'affermage signé entre la commune et un fermier recruté par celle-ci. Les latrines institutionnelles réalisées dans les écoles et centres de santé seront gérées par des Comités de gestion (COGES) de ces structures et les communes. Les latrines familiales seront gérées par les ménages bénéficiaires.

Les plateformes multifonctionnelles et les jardins nutritifs seront gérés directement par les associations bénéficiaires des femmes et des jeunes.

Le Gouvernement, à travers les services techniques déconcentrés, assurera dans la cadre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale, le suivi et l'encadrement continu de la gestion et l'exploitation des ouvrages.

Question n°24 : **Le changement de destination est-il prévu dans le présent accord, au regard du contexte sécuritaire ?**

Réponse : Le changement de sites est prévu mais seulement dans la zone d'intervention du projet. En effet, le projet s'exécute dans six régions (Nord, Centre-Nord, Sahel, Centre-Ouest, Centre-Sud et Plateau Central). Les réalisations des principales activités sont concentrées dans un premier temps dans quatre (04) régions que sont le Nord, le Centre-Nord, le Sahel et le Centre-Ouest. Les régions du Plateau Central et du Centre-Sud retenus dans le cadre de l'implémentation du projet constituent les régions de replis pour tenir compte de la situation sécuritaire difficile des régions ciblées.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB estime que la ratification de l'accord de crédit, objet du présent projet de loi, contribuera à :

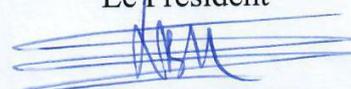
- améliorer les conditions de vie des populations des régions du Centre Ouest, du Centre-Nord, du Centre-Sud, du Nord, du Plateau central et du Sahel ;
- satisfaire durablement les besoins en eau potable en quantité et en qualité, des populations ;
- assurer un assainissement durable des eaux usées et des excréta ;
- réaliser des activités socio-économiques pour la réhabilitation des populations affectées par la situation sécuritaire.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 21 septembre 2023

Le Rapporteur

Haoua FOFANA

Le Président

Moussa NOMBO

Annexes

Annexe 1 : Répartition par région des différentes réalisations

Nature des activités	Critères retenus	Nombre attribué/région						Total
		Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Nord	Plateau Central	Sahel	
Réalisation des Travaux								
Réalisation des trente (30) systèmes d'Adduction d'eau Potable (AEP)	Etudes disponibles	8	13	0	6	0	3	30
Réalisation de cent (100) forages à gros débit	Population supérieure à 3500 hbts	15	20	15	20	15	15	100
Mise à niveau (Réhabilitation et extension) de 30 systèmes d'Adduction d'eau Potable (AEP)	Etudes disponibles	9	11	0	10	0	0	30
Réalisation deux cent (200) Postes d'Eau Autonomes (PEA)/mini AEP	Population entre 500 et 1 500 hbts	50	25	25	50	25	25	200
Réalisation des Etudes								
Réalisation de trente (30) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réalisation de systèmes d'Adduction d'eau Potable	Population supérieure à 3500 hbts	8	10	0	8	0	4	30
Réalisation de vingt (20) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la mise à niveau (réhabilitation/extension, transition énergétique) de systèmes d'Adduction d'eau Potable existants	Villages ayant un AEPS	6	8	0	6	0	0	20
Réalisation de dix (10) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réalisation de systèmes d'Adduction d'eau Potable Multi-Villages à partir de Centre de Production d'Eau	Cinq (5) villages maximum	3	4	0	3	0	0	10
Réalisation de latrines familiales	Engagement du ménage	3 000	2 000	-	2 500	1 000	1 500	10 000
Réalisation de blocs de latrines institutionnelles	Manque d'ouvrage	117	79	-	192	-	112	500
Réalisation de blocs de Lavoirs-puisards	Engagement du ménage	40	40	-	40	-	40	160

Annexes

Annexe 1 : Répartition par région des différentes réalisations

Nature des activités	Critères retenus	Nombre attribué/région						Total
		Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Nord	Plateau Central	Sahel	
Réalisation des Travaux								
Réalisation des trente (30) systèmes d'Adduction d'eau Potable (AEP)	Etudes disponibles	8	13	0	6	0	3	30
Réalisation de cent (100) forages à gros débit	Population supérieure à 3500 hbts	15	20	15	20	15	15	100
Mise à niveau (Réhabilitation et extension) de 30 systèmes d'Adduction d'eau Potable (AEP)	Etudes disponibles	9	11	0	10	0	0	30
Réalisation deux cent (200) Postes d'Eau Autonomes (PEA)/mini AEP	Population entre 500 et 1 500 hbts	50	25	25	50	25	25	200
Réalisation des Etudes								
Réalisation de trente (30) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réalisation de systèmes d'Adduction d'eau Potable	Population supérieure à 3500 hbts	8	10	0	8	0	4	30
Réalisation de vingt (20) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la mise à niveau (réhabilitation/extension, transition énergétique) de systèmes d'Adduction d'eau Potable existants	Villages ayant un AEPS	6	8	0	6	0	0	20
Réalisation de dix (10) études (APS, APD, études d'évaluation environnementales, PAR) pour la réalisation de systèmes d'Adduction d'eau Potable Multi-Villages à partir de Centre de Production d'Eau	Cinq (5) villages maximum	3	4	0	3	0	0	10
Réalisation de latrines familiales	Engagement du ménage	3 000	2 000	-	2 500	1 000	1 500	10 000
Réalisation de blocs de latrines institutionnelles	Manque d'ouvrage	117	79	-	192	-	112	500
Réalisation de blocs de Lavoirs-puisards	Engagement du ménage	40	40	-	40	-	40	160

Annexe 2 : L'état des lieux des infrastructures d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans les six régions cibles

Taux d'accès à l'Assainissement

Régions	Populations totales desservies 2022	Population projetée 2022	Taux d'accès en 2022	Population non desservie	Besoin en latrines par région en 2022	Répartition des latrines du projet par région
Centre-Nord	311 594	1 822 842	17,1	1 511 248	151 125	3 000
Centre-Ouest	284 887	1 452 871	19,6	1 167 984	116 798	2 000
Centre-Sud	256 531	744 433	34,5	487 902	48 790	0
Nord	281 054	1 550 227	18,1	1 269 173	126 917	2 500
Plateau Central	176 946	948 740	18,7	771 794	77 179	1 000
Sahel	203 283	930 445	21,8	727 162	72 716	1 500
Total pour les 6 régions	1 514 295	7 449 558	20	5 935 263	593 526	10 000
National (13 régions)	3 447 268	15 736 946	21,9	12 289 678	1 228 968	

Source : Inventaire National des Ouvrages 2022

Taux d'équipement les écoles et centres de santé

Regions	Ecoles			Centres de santé		
	Nombre d'Ecoles (a)	Nombre d'écoles équipées de latrines fonctionnelles (b)	Taux (%) (b/a)	Nombre de CSPPS (c)	Nombre de CSPPS équipés de latrines fonctionnelles (d)	Taux (%) (d/c)
Centre-Nord	972	848	87,2	105	105	100,0
Centre-Ouest	1202	1 093	90,9	233	233	100,0
Centre-Sud	636	566	89,0	143	142	99,3
Nord	910	707	77,7	207	178	86,2
Plateau Central	737	691	93,8	154	152	98,7
Sahel	117	110	94,0	123	114	92,7
Total pour les 6 regions	4574	4015	87,8	965	924	95,8
National	9868	8396	85,1	1953	1845	94,5

Source : Inventaire National des Ouvrages 2022

Taux de fonctionnalité des PEM (forages et puits équipés de pompe) par région

REGION	Forage équipé de pompe fonctionnelle	Forage équipé de pompe en panne	Puits équipés de pompe fonctionnelle	Puits équipés de pompe en panne	Total PEM équipé de pompe fonctionnelle	Total PEM équipé de pompe en panne	Total PEM équipé de pompe	Taux de fonctionnalité
CENTRE-NORD	6 352	463	20	4	6 372	467	6 839	93,2
CENTRE-OUEST	5 508	891	91	8	5 599	899	6 498	86,2
CENTRE-SUD	4 735	219	80	8	4 815	227	5 042	95,5
NORD	4 403	774	83	6	4 486	780	5 266	85,2
PLATEAU CENTRAL	4 857	370	3	4	4 860	374	5 234	92,9
SAHEL	3 857	754	2		3 859	754	4 613	83,7
Total des 06 régions	29 712	3 471	279	30	29 991	3 501	33 492	89,5

Source : Inventaire National des Ouvrages 2022

Taux de fonctionnalité des AEPS/PEA 2022 par région

Région	Nombre de PEA			Nombre d'AEPS-AEP Multi-villages			Nombre total d'AEPS-PEA	Nombre total d'AEPS-PEA fonctionnels	Taux de fonctionnalité en %
	Fonctionnels	en Panne	Total	Fonctionnels	en Panne	Total			
CENTRE-NORD	65	5	70	150	6	156	226	215	95,1
CENTRE-OUEST	13	1	14	129	28	157	171	142	83,0
CENTRE-SUD	73	5	78	71	4	75	153	144	94,1
NORD	77	6	83	115	29	144	227	192	84,6
PLATEAU CENTRAL	54	11	65	46	12	58	123	100	81,3
SAHEL	43	33	76	43	30	73	149	86	57,7
Total des 06 régions	325	61	386	554	109	663	1049	879	83,8

Source : Inventaire National des Ouvrages 2022

Taux d'accès par région en milieu rural

REGION	Population 2022	Population desservie	Population non desservie	Besoin PEM	Taux d'accès 2022
CENTRE-NORD	1 822 841	1 236 274	586 567	2 307	67,8%
CENTRE-OUEST	1 452 871	1 047 057	405 814	1 575	72,1%
CENTRE-SUD	744 433	671 844	72 589	336	90,2%
NORD	1 550 227	1 042 403	507 824	2 009	67,2%
PLATEAU CENTRAL	948 740	792 723	156 017	682	83,6%
SAHEL	930 444	593 161	337 283	1 425	63,8%
Total des 06 régions	7 449 556	5 383 462	2 066 094	8 334	72,3%

Source : Inventaire National des Ouvrages 2022

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU MARDI 22 AOUT 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
14.	DIALLO Daouda	Membre
15.	KONE Diakalia	Membre
16.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

SEANCE DES AUDITIONS DU GOUVERNEMENT

DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
3.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
4.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
07.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
08.	TAPSOBA Issaka	
09.	FOFANA Haoua	Membre
10.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
11.	DIALLO Daouda	Membre
12.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	ZONGO Sayouba	CDD
2.	OUEDRAOGO Youssouf	CGSASH
3.	THIONBIANO Y. F. Harold	CAEDS
4.		CAGIDH

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	SANOOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SIDIBE Mikailou	Ministre
2.	ILBOUDO Boubakar	DGESS
3.	COMPAORE Julien	DCPP/DGESS/MEEA
4.	SAWADOGO Landry	PFDGEP/PASEPA-R
5.	OUEDRAOGO A.W. Edouard	DGEP/MEEA
6.	KOAMA Fidèle	DGEP/MEEA
7.	SANOU Nouhoun	MJDHRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
4	KAMBIRE B. Albert	Administrateur parlementaire
	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Administrateur parlementaire
5	HIEN Prisca	Administrateur parlementaire
6	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
7.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
8.	BAMOUNI Y. Abigael	Stagiaire
9.	ZONGO Jessica karen	Stagiaire

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT

DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	SAVADOGO Yacouba	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	ZONGO Sayouba	CDD
2.	THIOMBIANO YEMPABOU Fayçal Marold	CAEDS

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
4.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
5.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	FOFANA Haoua	Membre
8.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
10.	NASSOURI Daaga	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	
12.	OUEDRAOGO Mahamadi	

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SIDIBE Mikailou	Ministre
2.	ILBOUDO Boubakar	DGESS
3.	COMPAORE Julien	DCPP/DGESS/MEEA
4.	CONGO Maïmouna	MJDHRI
5.	SIRI Youssouf	DAJA/DGCOOP
6.	KOAMA Fidèle	DGEP/MEEA
7.	SANOU Nouhoun	MJDHRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
3.	KAMBIRE B. Albert	Administrateur parlementaire
4.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
5.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
7.	DALA/ ASSAN Letitia	Administrateur parlementaire
8.	BAMOUNI Y. Abigael	Stagiaire
9.	TRAORE Souleymane	Stagiaire
10.	ZONGO Jessica karen	Stagiaire